



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 33 - Centre Commercial et Restaurant Inter-Entreprises Cassin - Bilan de clôture définitif de la concession

Centre Commercial et Restaurant Inter-Entreprises Cassin Bilan de clôture définitif de la concession

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

Depuis 1995, la Ville avait confié à Aktya la gestion et l'exploitation du centre commercial et du restaurant Inter-Entreprises situés place Cassin, via une concession d'aménagement. Lors de sa séance du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la résiliation anticipée de la concession, et simultanément pour la cession du centre commercial Cassin à Aktya, la Ville conservant la propriété du restaurant Inter-Entreprises.

Lors de la séance du 6 novembre 2014, un bilan de pré-clôture de la concession a été présenté aux élus du Conseil Municipal. Ce bilan intégrait des éléments financiers (créances douteuses notamment) dont le dénouement était encore incertain.

Le présent rapport a pour objet de clôturer définitivement les comptes de la concession.

Pour mémoire, la concession signée en 1995 prévoyait une participation financière annuelle de la Ville pour équilibrer chaque année les comptes de la concession.

A - Centre commercial Cassin

Lors de la résiliation anticipée, la participation financière de la Ville a été calculée en intégrant l'ensemble des créances et dettes en cours au 31 décembre 2013, date de résiliation. Il se trouvait parmi ces éléments deux provisions, l'une portant sur la réorganisation du site, l'autre portant sur des créances douteuses suite à régularisation de charges, pour un montant global de 121 764,26 €.

Les contrats signés avec les tiers concernés ont conduit à l'utilisation intégrale des provisions constatées au 31 décembre 2013.

Il en résulte qu'il n'y a aucun ajustement à apporter au bilan de pré-clôture du centre commercial Cassin pour établir le bilan de clôture définitive, ni aucun flux financier à constater entre la Ville de Besançon et Aktya.

Le bilan de clôture définitive établi par Aktya est présenté en annexe.

B - Restaurant Inter-Entreprises

Lors de la résiliation anticipée, la participation financière de la Ville a été calculée en intégrant l'ensemble des créances et dettes en cours au 31 décembre 2013, date de résiliation. Il se trouvait parmi ces éléments une créance présentant une incertitude.

Cette créance a trouvé une issue favorable et le bilan de clôture du restaurant inter-entreprises présente donc un solde positif de 1 029,63 €, montant qu'Aktya doit reverser à la Ville de Besançon.

La recette sera perçue sur la ligne de crédit 204.90/20422.0095056/10011.

Le bilan de clôture définitive établi par Aktya est présenté en annexe.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de clôture définitive de la concession du Centre Commercial et du Restaurant Inter-Entreprises sur le site Cassin.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. BODIN, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Clôture Centre commercial Cassin

op 1551

	Pré-clôture au 31/12/2013 approuvé			Mvt de clôture 2014	09/03/2017 clôture 2016
	Brut	Amortissement	Net		
PASSIF			1 045 684,44	-1 045 684,44	0,00
Emprunt			960 000,00	-960 000,00	0,00
Intérêts courus non échus			25 655,07	-25 655,07	0,00
Dépôts garantie locataires			60 029,37	-60 029,37	0,00
Résultat clôture				-728 495,80	
VCN des éléments cédés				-697 683,30	
Rem cession Aktya				-30 812,50	
Participation équilibre ville de Besançon				728 495,80	
ACTIF			1 045 684,44	-1 045 684,44	0,00
Terrain	346 294,36	-246 294,36	100 000,00	-100 000,00	0,00
Centre commercial	1 756 616,29	-1 158 932,99	597 683,30	-597 683,30	0,00
Trésorerie			348 001,14	-348 001,14	0,00

Clôture Restaurant Inter-entreprises (RIE), place Cassin

op 1561

	Pré-clôture au 31/12/2013 approuvé			Mvt de 2014 + 2015	Mvt de 2016	09/03/2017 Clôture 2016
	Brut	Amortissement	Net			
PASSIF			0,00	2 205,80	-1 176,17	1 029,63
Emprunt			0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts courus non échus			0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts garantie locataires			0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat				2 054,99	-1 025,36	1 029,63
VCN des éléments cédés				0,00	0,00	0,00
Resultat				2 054,99	-1 025,36	1 029,63
Participation équilibre ville de Besançon				0,00		0,00
Etat, TVA collectée non exigible				150,81	-150,81	0,00
ACTIF			0,00	2 330,44	-1 300,81	1 029,63
Constructions	430 225,27	-430 225,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel	67 224,53	-67 224,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Me Philippe av, acpte versée				1 150,00	-1 150,00	0,00
Client Elior				2 205,80	-2 205,80	0,00
Etat, TVA déductible				124,64	-124,64	0,00
Trésorerie			0,00	-1 150,00	2 179,63	1 029,63

Elior, versement en 2015 de loyers de 2013 à restituer à la ville

Facturation Elior	2 640,48 €
Avoir établi Elior	-434,68 €
	<u>2 205,80 € TTC</u>
soit	2 054,99 € HT

Me Philippe, dissolution association gérant C.commercial + RIE (ASSGUP)

Facturation ME Philippe	-1 150,00 € TTC
soit	-1 025,36 € HT